

INFORMATION TRIATHLON

Le samedi 11 et le dimanche 12 septembre, le Saint-Jean-de-Monts Vendée Triathlon Athlétisme organise le Championnat de France de Para Triathlon et les finales du Grand Prix de Triathlon D1 et D2. Au regard des contraintes occasionnées pour les riverains et les professionnels, des dispositifs sont mis en place pour réduire au maximum les désagréments tout en permettant aux courses de se dérouler en toute sécurité.

Mesures concernant la circulation des véhicules :

Le samedi 11 et le dimanche 12 septembre de 8h à 18h, la circulation des véhicules sera interdite sur :

- l'avenue de la Forêt,
- l'avenue des Demoiselles entre l'avenue de la Forêt et l'avenue des Pins,
- l'avenue des Pins entre l'esplanade de la Mer et l'avenue des Mimosas,
- l'esplanade de la mer entre la rue Auguste Lepère et l'avenue Valentin.

(Les riverains et les professionnels seront autorisés à passer le samedi de 8h à 13h et le dimanche entre les courses, selon les heures de passage indiquées sur le plan).

Mesures concernant la circulation des cycles :

Du samedi 11 septembre à 8h au dimanche 12 septembre à 18h, la circulation des cycles sera interdite sur la piste cyclable de l'esplanade de la mer entre la rue Auguste Lepère et l'avenue Valentin.

Mesures concernant le stationnement :

Du jeudi 9 septembre à 7h au mardi 14 septembre à 18h, le stationnement des véhicules sera interdit sur l'esplanade de la Mer entre la rue Auguste Lepère et l'avenue de la Forêt, dans une zone délimitée.

Du samedi 11 septembre à 6h au dimanche 12 septembre à 18h, le stationnement des véhicules sera interdit :

- esplanade de la mer entre la rue Auguste Lepère et l'avenue de la Plage,
- avenue de la Forêt,
- avenue des Pins entre l'esplanade de la Mer et la rue des Mimosas,
- avenue des Demoiselles entre l'avenue de la Forêt et l'avenue des Pins.



INFORMATION TRIATHLON

Le samedi 11 et le dimanche 12 septembre, le Saint-Jean-de-Monts Vendée Triathlon Athlétisme organise le Championnat de France de Para Triathlon et les finales du Grand Prix de Triathlon D1 et D2. Au regard des contraintes occasionnées pour les riverains et les professionnels, des dispositifs sont mis en place pour réduire au maximum les désagréments tout en permettant aux courses de se dérouler en toute sécurité.

Mesures concernant la circulation des véhicules :

Le samedi 11 et le dimanche 12 septembre de 8h à 18h, la circulation des véhicules sera interdite sur :

- l'avenue de la Forêt,
- l'avenue des Demoiselles entre l'avenue de la Forêt et l'avenue des Pins,
- l'avenue des Pins entre l'esplanade de la Mer et l'avenue des Mimosas,
- l'esplanade de la mer entre la rue Auguste Lepère et l'avenue Valentin.

(Les riverains et les professionnels seront autorisés à passer le samedi de 8h à 13h et le dimanche entre les courses, selon les heures de passage indiquées sur le plan).

Mesures concernant la circulation des cycles :

Du samedi 11 septembre à 8h au dimanche 12 septembre à 18h, la circulation des cycles sera interdite sur la piste cyclable de l'esplanade de la mer entre la rue Auguste Lepère et l'avenue Valentin.

Mesures concernant le stationnement :

Du jeudi 9 septembre à 7h au mardi 14 septembre à 18h, le stationnement des véhicules sera interdit sur l'esplanade de la Mer entre la rue Auguste Lepère et l'avenue de la Forêt, dans une zone délimitée.

Du samedi 11 septembre à 6h au dimanche 12 septembre à 18h, le stationnement des véhicules sera interdit :

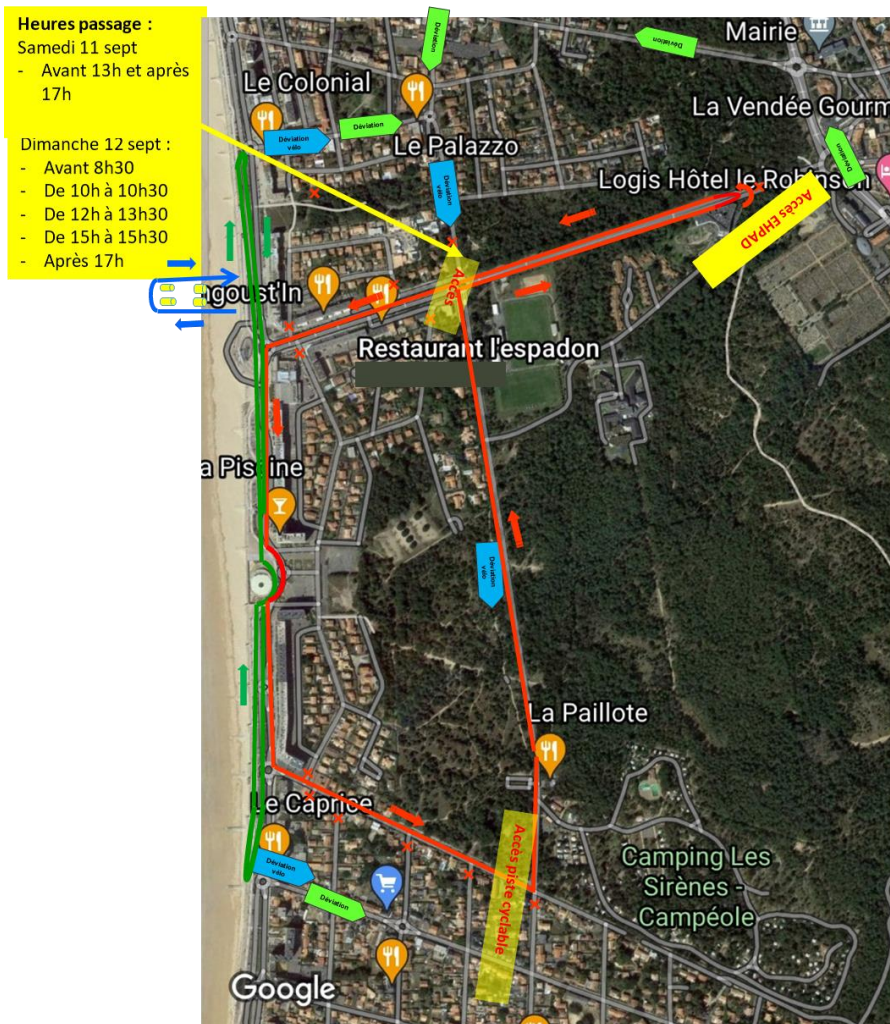
- esplanade de la mer entre la rue Auguste Lepère et l'avenue de la Plage,
- avenue de la Forêt,
- avenue des Pins entre l'esplanade de la Mer et la rue des Mimosas,
- avenue des Demoiselles entre l'avenue de la Forêt et l'avenue des Pins.



Championnat de France Para-triathlon
Samedi 11 septembre de 8h à 18h

Finale Championnat de France des clubs de D1 et D2
Dimanche 12 septembre de 8h à 18h

PLAN DES ROUTES BARREES



Championnat de France Para-triathlon
Samedi 11 septembre de 8h à 18h

Finale Championnat de France des clubs de D1 et D2
Dimanche 12 septembre de 8h à 18h

PLAN DES ROUTES BARREES

